



Extrait du registre des délibérations du

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 mars 2017

**Président :** M. François de MAZIÈRES

**Sont présents :**

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT (sauf délibérations n°2017-03-07 à 12), Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT et M. Olivier LEBRUN et

Mme Stéphanie BANCAL, M. Guy-Michel BEROCHÉ, Mme Amélie GOLKA, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc CLERMONT, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, M. Alain SANSON, Mme Frédérique KIBLER, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Florence NAPOLY, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE (sauf délibérations n°2017-03-06 à 12), Mme Dorothee BILGER, M. Jean-Christophe LAPREE (sauf délibérations n°2017-03-05 à 12 – pouvoir à Mme Coralie BELMER), Mme Violaine CHARPENTIER, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Didier BLANCHARD, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. François-Xavier BELLAMY, M. François LAMBERT, M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE, M. Olivier de LA FAIRE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI et M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

**Absents excusés :**

M. Jacques BELLIER a donné pouvoir à Mme Frédérique KIBLER,  
Mme Pascale RENAUD a donné pouvoir à M. Alain SANSON,  
M. Michel CROUZAT a donné pouvoir à M. Richard DELEPIERRE,  
M. Philippe DEVALLOIS a donné pouvoir à Mme Dorothee BILGER,  
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à Mme Sonia BRAU,  
Mme Lydie DUCHON a donné pouvoir à M. Bernard DEBAIN,  
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU a donné pouvoir à M. Pascal THEVENOT,  
M. Bruno DREVON a donné pouvoir à M. François de MAZIÈRES,  
Mme Magali LAMIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE,  
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,  
Mme Emmanuelle DE CREPY a donné pouvoir à M. Thierry VOITELLIER,  
Mme Magali ORDAS a donné pouvoir à M. Jean-Marc FRESNEL,  
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à M. François-Xavier BELLAMY,  
Mme Martine SCHMIT a donné pouvoir à M. François LAMBERT,  
Mme Jane-Marie HERMANN a donné pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS,  
Mme Marie DENAISON a donné pouvoir à M. Olivier LEBRUN,  
Mme Pascale CHARTON,  
Mme Corinne BEBIN,  
M. Erik LINQUIER,  
Mme Liliane HATTRY,  
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN,  
M. Benoît DE SAINT-SERNIN.

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 21 mars 2017

Date d'affichage du compte-rendu : 29 mars 2017

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

**Titre :** Budget primitif de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.  
Exercice budgétaire 2017.

**M. Olivier DELAPORTE, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-7, L.2312-1, L.2312-2, L.2312-3, L.5211-36 et L.5216-8 ;

Vu la délibération n° 2016-03-05 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 8 mars 2016 relative au budget primitif 2016 de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° 2016-12-04 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 6 décembre 2016 relative notamment à l'ouverture anticipée des crédits d'investissement de l'exercice 2017 ;

Vu la délibération n° 2017-01-01 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 31 janvier 2017 relative au débat d'orientation budgétaire (DOB) 2017 de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° 2017-03-01 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 28 mars 2017 relative aux rapports 2016 de la communauté d'agglomération en matière de développement durable, d'égalité femmes/hommes et de mutualisation des services ;

Vu le tableau des résultats de l'exécution 2016 et la balance visée par le comptable public ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avis favorable de la commission administration générale, finances et personnel du 8 mars 2017.

-----

• Le Conseil communautaire a débattu et pris acte, lors de sa séance du 31 janvier 2017, du rapport sur les orientations du budget 2017 de Versailles Grand Parc, présenté par le Vice-président aux finances.

Suite à cette étape réglementaire préalable, le Conseil communautaire doit aujourd'hui se prononcer sur le budget primitif de la communauté d'agglomération.

• Au vu des grands axes détaillés dans le rapport de présentation réglementaire joint à la présente délibération, il est proposé aux membres du Conseil d'adopter le budget primitif 2017 de la communauté d'agglomération.

Afin de lui permettre d'équilibrer son budget primitif sans augmenter les taux d'imposition et sans recourir à l'emprunt, Versailles Grand Parc a décidé de reprendre par anticipation le résultat de l'exercice budgétaire 2016 (excédent de la section de fonctionnement), comme l'y autorise la réglementation comptable, sous réserve de disposer d'un tableau des résultats et d'une balance visée par le comptable, joints à cette délibération.

Pour l'année 2016, l'excédent de la section de fonctionnement s'établit, en arrondi, à 9,4 millions €.

Il est proposé que cet excédent soit utilisé comme suit :

- 1, 1 millions € sont destinés à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement de 2017, compte tenu des restes à réaliser,
- 8,3 millions € permettent de couvrir le besoin d'équilibre de la section de fonctionnement du budget primitif de 2017, dont 7,8 millions d'euros contribuent à l'autofinancement des investissements.

En détails cela donne :

en euros	Fonctionnement			Investissement	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
<b>Résultat 2016</b>					
Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2016		9 459 479,57			6 525 731,26
Reports				8 335 283,44	688 969,54
Excédent de fonctionnement affecté pour couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement		-1 120 582,64			1 120 582,64
Résultat 2016 anticipé	-	8 338 896,93		8 335 283,44	8 335 283,44

Le Conseil communautaire est invité à voter le budget primitif 2017 par chapitre, conformément à la maquette budgétaire officielle jointe à la présente délibération.

Il est précisé que le vote des subventions aux associations fait l'objet d'une délibération, distincte du vote du budget, présentée lors d'un prochain Conseil, conformément à l'article L.2311-7 du Code général des collectivités territoriales. La liste des subventions n'est ainsi pas annexée au budget primitif dans ce but.

La délibération relative au rapport sur la situation interne et territoriale de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc en matière de développement durable, sur le rapport égalité femmes/hommes et sur la mutualisation des services, précédemment présentée lors de cette séance du Conseil, sera également transmise avec le budget au représentant de l'Etat dans le département.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Le Conseil communautaire décide :

- 1) de préciser que le résultat provisoire de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice budgétaire 2016 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, d'un montant de 9 459 479,57 €, est repris à la ligne budgétaire 1068 : « excédents de fonctionnement capitalisé » pour 1 120 582,64 € et à la ligne budgétaire 002 : « résultat de fonctionnement reporté » pour 8 338 896,93 € ;
- 2) de voter le budget primitif 2017 de Versailles Grand Parc, avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2016, par chapitre détaillé et par nature pour la section de fonctionnement et d'investissement, avec des chapitres « opérations d'équipement » en investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- 3) d'adopter le budget primitif ci-joint de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'exercice budgétaire 2017 arrêté aux balances figurant dans le tableau ci-dessous :

en euros	Fonctionnement		Solde fct R - D	Investissement		Solde Invst R - D	Solde global R - D
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		
Proposition de reports				8 335 283,44	688 969,54	- 7 646 313,90	- 7 646 313,90
001 - Solde d'investissement reporté					6 525 731,26	6 525 731,26	6 525 731,26
002 - Solde de fonctionnement reporté		8 338 896,93	8 338 896,93			-	8 338 896,93
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé					1 120 582,64	1 120 582,64	1 120 582,64
<b>A / Sous-total résultat 2016 anticipé</b>	-	<b>8 338 896,93</b>	<b>8 338 896,93</b>	<b>8 335 283,44</b>	<b>8 335 283,44</b>	<b>0,00</b>	<b>8 338 896,93</b>
mouvements réels	166 955 000,00	169 802 103,07	2 847 103,07	11 721 000,00	535 000,00	-11 186 000,00	- 8 338 896,93
mouvements d'ordre	11 631 000,00	445 000,00	- 11 186 000,00	445 000,00	11 631 000,00	11 186 000,00	-
<b>B / Sous-total BP 2017 hors affectation du résultat 2016</b>	<b>178 586 000,00</b>	<b>170 247 103,07</b>	<b>- 8 338 896,93</b>	<b>12 166 000,00</b>	<b>12 166 000,00</b>	<b>-</b>	<b>- 8 338 896,93</b>
<b>C / Cumul équilibre BP 2017 avec résultat 2016 repris par anticipation (A + B)</b>	<b>178 586 000,00</b>	<b>178 586 000,00</b>	<b>- 0,00</b>	<b>20 501 283,44</b>	<b>20 501 283,44</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>

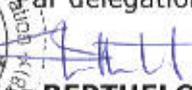
M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 61

Nombre de pouvoirs : 16

Nombre de suffrages exprimés : 73 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (3 voix contre de M. Vuilliet, M. Durand et M. Siméoni et 4 abstentions de M. Debain, Mme Brau, M. Bueno-Blondel et Mme Duchon)

Pour le Président,  
Par délégué,  
  
**Olivier BERTHELOT**  
Directeur général des services



# Contrôle de Légalité

## Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2017-03-02

**Résumé de l'acte** : Budget primitif de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Ex...

**Date de décision** : 28/03/2017

**Nature de l'acte** : Délibérations

**Classification** : 7.1. Decisions budgetaires

**Rédacteur** : Armelle Salvador

**AR reçu le** : 30/03/2017 00:00:00

**N° AR** : 078-247800584-20170328-2017-03-02-DE

### Pièces jointes :

2017-03-02 - BP 2017.pdf

2017-03-02 annexe - pages signatures BP 2017.pdf

2017-03-02 annexe - Présentation brève et synthétique-BP 2017.pdf

2017-03-02 annexe - Pages du résultat 2016 signé par le comptable.pdf

### Historique :

30/03/2017 17:13:51	Reçu	Armelle Salvador
30/03/2017 17:14:34	En cours de transmission	
30/03/2017 17:15:18	Transmis en Préfecture	
30/03/2017 17:18:22	Accusé de réception reçu	